



**VILLE DE SAINTE-ADÈLE
À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES**

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT 1375
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE
LA VILLE DE SAINTE-ADÈLE**

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le règlement 1375 a été présenté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 janvier 2022.

OBJETS DU RÈGLEMENT

Les dispositions qui seront adoptées ont pour objet de prévenir :

- Toute situation où l'intérêt personnel de l'employée ou l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
- Toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à une employée ou un employé ;
- Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

BUTS DU RÈGLEMENT

- Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité ;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs ;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ

- L'intégrité
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- Le respect et la civilité envers les autres employées et employés, les élues et élus de la municipalité et les citoyennes et citoyens
- La loyauté envers la municipalité
- La recherche de l'équité
- L'honneur rattaché aux fonctions d'employées et d'employés de la municipalité

DATE, HEURE ET LIEU DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT

Le règlement 1375 sera déposé pour adoption à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 21 juillet 2025 à 19 h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, à Sainte-Adèle. Le règlement visé peut être consulté au Service du greffe du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à 12 h ou sur le site internet de la Ville.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, ce 3 juillet 2025